



District de Maine et Loire de Football

COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 6 – SAISON 2026/2027

Mail

Réunion du :	21/10/2026
Présidence :	CORNEC Sébastien,
Présents :	AUGEREAU Jean-Baptiste, BIALAS Hubertus, BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, CHOUTEAU Jean-Jacques, COIFFARD Albert, DA COSTA Alcides, FOUCHER Philippe, GEINDREAU Emilie, GERNIGON Romain, HAMARD Jacques, LEROY Pierre, MARAUD Florent, MERLET Xavier, ORAIN Derek, PERROT Michel, PAUVERT Frédéric, SALMON Éric, SAULAIS Virginie
Excusé :	
Invité :	ROBERT Delphine

1. Infos Président

- Comme évoqué lors du dernier CODIR, la réunion du 02/11 est annulée. Le Prochain CODIR se tiendra donc le mardi 15 décembre en décentralisé au sein d'un club de notre territoire.
- Sébastien CORNEC informe du retour de Louise TRUFFAUT le 12 octobre dernier, à 80% (congé parental)
- Aide financière carburant aux clubs : la FFF va allouer un budget non plus de 1,5 M€ mais de 2,2 M€.
- Rappel du défi e Learning organisé par la Ligue (cf mail de Delphine ROBERT en date du 12/10 à 18h02) Ce dernier est envoyé de nouveau en PJ de ce PV.

2. Véhicule District

Pour validation

Comme il s'y était engagé, le Président transmet les informations nécessaires à la prise de décision pour la location d'un véhicule pour le District.

Attendu que l'accompagnement financier de la FFF via le FAFA transports pour les centres de gestion est désormais connu,

Considérant les indemnités kilométriques versées au président délégué sur la dernière saison,

Considérant, les échanges déjà formulés lors du Comité de Direction du 31 août 2026,

Les élus du CODIR décident :

→ L'acquisition en LLD (*durée : 3 ans*) d'un véhicule de service électrique ID.3 Néo :

- Loyer mensuel : 519 € TTC
- Aide FAFA : 250 € par mois
- Reste à charge pour le centre de gestion : 269 € mensuel.

Les élus du CODIR donnent tous pouvoirs au Président ou Président délégué ou Trésorier afin de réaliser toutes les démarches nécessaires à la contractualisation de cette acquisition, et à déposer la demande de subvention FAFA via l'outil FAFA.

3. Bornes de recharge électrique

Pour validation

Suite au CODIR du 06.10.2026 et après échanges en bureau, il est proposé l'investissement suivant :

- Installation de 2 bornes de recharge électrique
- Coût : 15 358,72 €
- Aide FAFA : 7 679,36 €
- Reste à charge : 7 679,36 € (autofinancement)

Les élus du CODIR donnent tous pouvoirs au Président ou Président délégué ou Trésorier afin de réaliser toutes les démarches nécessaires à la contractualisation de cet investissement, et à déposer la demande de subvention FAFA via l'outil FAFA.

4. Règlement intérieur CDA

Pour validation

Le CODIR prend connaissance et valide le règlement intérieur proposé par la CDA.

Prochaines réunions :

☞ Bureau : mardi 17 novembre et 1^{er} décembre 2026 à 19 h 00 (visioconférence)

☞ Comité de Direction : mardi 15 décembre à 19 h 00 (décentralisé au sein d'un club)

Le Président	Le Secrétaire
M. CORNEC Sébastien	Mme ROBERT Delphine

